DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÖ Arrondissement d'Aix-en-Provence

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Recu en préfecture le 09/10/2023 Publié le



ID: 013-211300504-20231004-DB_2023_101-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quatre octobre deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

REPRESENTES: Jean-Jacques DECORDE à Jacques GAÏOLI, Martine CHABERT à Claire BLANC, Violette ROMERA à Fabienne RAMOND, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Jean-Michel CARRETERO à Valérie **FARGIER**

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION Nº 2023-101	Vie Locale
	Fixation des nouveaux tarifs des produits vendus à la Maison du Tourisme

Reçu en préfecture le 09/10/2023



VU la délibération n°2022-055 du 04 mai 2022 portant nouveaux tari du Tourisme;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités d'animations et de promotion, la municipalité souhaite offrir gratuitement les produits mis en vente par la régie « Maison du Tourisme » et que la délibération susvisée ne mentionne pas ce cas de figure,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer afin d'autoriser cette remise à titre gracieux,

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE les tarifs des produits de la régie de la Maison du Tourisme comme suit : ✓ Livre « Lambesc, le temps retrouvé » - de Marcel et Pierre Gazahnes : 20,60 €. 5,00 €, ✓ Livre « Lambesc et son canton 39-45 » : 18,00 €, ✓ Livre d'Alexandre Dumont-Castells : 29,00 €, ✓ Livre sur le patrimoine sacré en Pays d'Aix : 3,00 €, ✓ Licence individuelle FFSP : 6,00 €, ✓ Licence familiale FFSP : ✓ Jeu de société « Le chasseur de Trésors-Bouches-du-Rhône, Circino » : 24,95 €, 2,00 €,

✓ Carte postale à l'unité série « Moulin de Lambesc » : 5,00 €, ✓ Mugg: 3,00 €,

✓ Magnet: 2,00 €, ✓ Stylo bambou:

5,00 €, ✓ Sac à dos enfant : 5,00 €. ✓ Sac en jute :

AUTORISE la remise à titre gracieux des produits de la régie « Maison du Tourisme » dans le cadre des animations, manifestations et actions de promotion réalisées par la municipalité.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Anne-Laure JOLY

Bernard RAMONI